



## Audience FO au ministère pour la levée de la sanction à l'encontre de notre collègue Franklin Nyamsi

Montreuil, le 13 juin 2023

Une délégation de la FNEC FP FO a été reçue lundi 12 Juin au ministère pour demander la levée de la sanction de suspension de 3 mois sans traitement à l'encontre de Franklin Nyamsi, professeur de philosophie dans l'académie de Normandie.

La FNEC FP-FO a insisté sur l'unité des organisations syndicales contre cette sanction. C'est une situation sans précédent qu'un enseignant soit sanctionné aussi lourdement alors que rien ne lui est reproché dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Ce qui lui est reproché, ce sont uniquement ses prises de position sur les réseaux sociaux. Il y dénonce en effet depuis longtemps et avec force la politique étrangère de la France en Afrique.

Nous avons rappelé que l'Association des Professeurs de Philosophie s'est aussi exprimée contre cette sanction, rappelant que les libertés d'opinion et d'expression du fonctionnaire sont protégées au plus haut de la hiérarchie des normes, par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (« *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ») et le cinquième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (« *Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions et de ses croyances* »).

Le ministère fait valoir le « devoir de réserve » pour tenter de justifier cette sanction. Pour la FNEC FP-FO, à travers cette procédure, le ministre envoie un signal inquiétant à tous les personnels, en créant un délit d'opinion spécifique à l'Education nationale.

Il est inacceptable qu'un enseignant soit sanctionné pour ses positions politiques en dehors de l'Education Nationale, et que pour ce faire le gouvernement instrumentalise les procédures de l'Education Nationale.

FO défend le Statut général de la Fonction publique, qui garantit à tous les personnels leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Au nom du « devoir de réserve », le gouvernement veut-il museler la parole publique des enseignants ?

Cette volonté de « mise au pas » s'inscrit dans une dérive liberticide et répressive à l'encontre de ceux qui contestent la politique menée par ce gouvernement, y compris des militants syndicaux.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO appelle à poursuivre la campagne, dans l'unité des organisations syndicales, pour la levée de la sanction de suspension de 3 mois sans traitement à l'encontre de Franklin Nyamsi. Poursuivons la campagne de signatures de la pétition intersyndicale.

[Pétition · Pétition contre la sanction de notre collègue, Franklin Nyamsi professeur de Philosophie · Change.org](#)